



## BULLETIN MUNICIPAL

### *Le Mot du Maire*

*Il avait été convenu que, deux fois par an, nous vous tiendrions informés de nos projets et réalisations.*

*Nous avons souhaité que cette deuxième édition du Bulletin municipal, élaborée en commun, vous renseigne aussi clairement que possible sur la vie communale.*

*En tant que Maire, je reste à l'écoute de tous les Administrés, sans exclusions.*

*Je profite de l'approche de la fin de l'année 1991 pour exprimer à toute la population de Lissac, les vœux de l'Equipe municipale : une bonne année à tous, du travail et de saines occupations et une amitié fraternelle entre tous.*

**Joyeux Noël ! Bonne Année 1992 !**

# La Taxe d'Habitation à Lissac

Valeur locative brute :  
 base sur laquelle l'impôt  
 a été calculé. En rapport  
 avec la qualité et la surface  
 du logement.  
 Augmenté de 3% en 1991  
 par arrêté ministériel

## 1991

**TAXE D'HABITATION**  
 votée et perçue par  
 LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION  
 ET DIVERS ORGANISMES

19 600 LISSAC-SUR-COUZE

Valeur locative  
 moyenne du  
 département  
 ou de la région  
 (ne sert que de  
 comparaison et  
 pas de base de  
 calcul)

Pas d'exone-  
 ration pour  
 charge de  
 famille dans  
 ce cas

Taux de base  
 de la commune  
 de Lissac

LIU DE L'IMPOSITION : 60300

DÉPARTEMENT : CORREZE  
 COMMUNE : LISSAC-SUR-COUZE

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	COMMUNAUTÉ URBAINE DU DISTRICT A.F.S.C. PROPRE ou DISTRICT A.F.S.C. PROPRE d'ÉQUIPEMENT	TAXE D'ÉQUIPEMENT
VALEUR LOCATIVE BRUTE (A)	17390	17390	17390		
VALEUR LOCATIVE MOYENNE (B)	9070	9070	10870		
1. général à la base (C)	17390	17390	17390		
2. par pers. rang 1 ou 2 (D)	15%	10%	10%		
3. par pers. rang 3 ou + (E)	15%	15%	15%		
4. spécial à la base (F)					
BASE NETTE D'IMPOSITION (G)	17390	17390	17390		
Taux 1991 (H)	8,72%	4,14%	1,65%		
COTISATION (I)	1516 F	720 F	287 F		
TAUX 1990 (J)	9,03%	4,14%	1,5%		

En multipliant ce taux  
 par la valeur locative  
 brute, on obtient la  
 cotisation

Pareil pour le Département  
 et la Région

Total des cotisations :  
 Ici 2.523 F, mais seulement 1.516 F  
 vont à la commune de Lissac (soit 60%).  
 720 F au Département (soit 29%)  
 287 F à la Région (soit 11%)

TOTAL DES COTISATIONS ...  
 • Frais de gestion de la fiscalité  
 directe locale 111

SOMME A PAYER .....  
 au comptable du Trésor désigné CADRE B  
 2634 F

Somme versé à l'État pour la  
 tenue des comptes - 4% de  
 l'impôt pour les résidences  
 principales et 7,6% pour les  
 résidences secondaires

**(\*) OBSERVATION**  
 Sur Lissac, la seule augmentation  
 de la Taxe d'Habitation est due à  
 l'augmentation de 3% de la valeur  
 locative indépendante de la  
 volonté du Conseil Municipal.

Rappel des sommes payées  
 en 1990

Rappel des sommes payées  
 cette année

Différence de valeur  
 1990 à 1991 en valeur  
 et pourcentages (\*)

	ANNÉE 1990	ANNÉE 1991	CE QUI REPRÉSENTE UNE VARIATION
COMMUNE	1472	1516	+44
DÉPARTEMENT	671	720	+49
RÉGION	243	237	-6
COMMUNAUTÉ URBAINE DISTRICT A.F.S.C. PROPRE	0	0	0
Autres cotisations, frais de gestion de la fiscalité locale et paiement de la base d'imposition brutes	95	111	+16
TOTAL DES COTISATIONS	2481	2634	+153
Augmentations/Diminutions PARTIÉL DU PAIEMENT			
SOMME A PAYER*	2481	2634	+153
			+6,17 %

	COMMUNE Conseil Municipal	DÉPARTEMENT Conseil Général	RÉGION Conseil Régional	COMMUNAUTÉ URBAINE OU DISTRICT A.F.S.C. PROPRE ou ex District
TAUX 1990 CORRIGÉS	8,72	3,97	1,44	-
TAUX 1991	8,72	4,14	1,65	-

Ces indications sont les valeurs des taux  
 bruts ramenés au Franc constant  
 (sans tenir compte de l'inflation)

# La Vie de notre Ecole

Voici déjà un trimestre que les enfants ont repris le chemin de l'école. Comme vous le savez probablement, une nouvelle institutrice est arrivée dans notre village.

Monsieur Eymard, l'ancien instituteur, a été promu Directeur de l'école de Saint-Cernin de Larche, succédant ainsi à Monsieur Girodole, parti à la retraite.

C'est donc Madame Faurie, maman de 3 enfants, demeurant à Brive qui a pris la direction de l'école de Lissac.

## EFFECTIF

Actuellement il y a 21 élèves à l'école. 5 de Lissac et 16 de Saint-Cernin. Pour plus de précision, les enfants sont répartis ainsi :

- C.E. 1 : 14 élèves, dont 5 de Lissac.
- C.E. 2 : 7 élèves, tous de Saint-Cernin.

Maternelle

Cette classe à Saint-Cernin est celle qui revient le plus cher à la Commune, puisqu'elle paie 27.000 F. pour seulement 8 enfants.

## TRANSPORT SCOLAIRE

Le ramassage scolaire sur notre Commune est toujours assuré par Madame Dominguez qui dépose devant l'école les enfants pour Lissac et ceux prenant le car pour Saint-Cernin.

La Stub prend le relais pour amener les enfants de Lissac à Saint-Cernin.

Ces transports sont gratuits et subventionnés par le Conseil Général.

## CANTINE

Les repas, toujours confectionnés par Madame Pestourie, sont au prix de 8,50 F. le repas. Une augmentation est à prévoir en début d'année.

Les carnets de 20 tickets sont gérés par Madame Faurie.

La somme reçue par la Commune pour les

repas, couvre uniquement les denrées alimentaires. Le reste, salaire de la cantinière, chauffage, électricité, appareils..., est à la charge de la Commune.

## TRAVAUX

Un problème est survenu au niveau des fondations de l'école.

La consolidation a été rapidement effectuée en dehors du temps scolaire afin d'éviter tout danger et toute gêne.

## ACTIVITES

Les enfants de l'école de Lissac se rendent à Larche aux Jeunesses Musicales de France 3 fois par an. Les plus petits auront l'occasion d'y retourner une 4<sup>ème</sup> fois.

Ils se sont rendus à la piscine pendant le mois de Septembre et y retourneront en Juin.

Madame Faurie prévoit d'aller visiter la bibliothèque de Brive.

Durant la dernière semaine de Juin et la première de Juillet, tous les enfants du primaire de Lissac et Saint-Cernin seront réunis avec ceux de Chasteaux et Nespouls à la Base de Voile de Lissac pour de nombreuses activités : poterie, peinture pour les C.E.1 et C.E.2, expression écrite, voile, aviron pour les C.M.1 et C.M.2.

## NOËL

Le Père Noël sera au rendez-vous uniquement avec la participation des enfants, le 20 Décembre à l'école de Saint-Cernin.

*Les enfants scolarisés au Collège de Larche bénéficieront au cours de l'année 1992 de l'utilisation du gymnase situé près de la piscine. Les Associations intéressées, pour les Communes appartenant au Syndicat, pourront également en disposer en dehors des périodes scolaires.*

## Départ à la Retraite

Depuis 1955, Madame VIEILLE-FOSSE assure le bon fonctionnement de la Poste de notre village.

Au 31 Décembre, elle cessera ses fonctions pour prendre sa retraite.

Nous lui adressons tous nos vœux à l'occasion de ce départ.

La direction des Postes nommera, après concours, la nouvelle postière.

## Travaux

La nouvelle Poste sera installée dans le local à côté de la Mairie.

Cette nouvelle implantation nécessite quelques aménagements. En attendant, le bureau de Poste se tiendra dans la salle de réunion de la Mairie.

Un garage, pour entreposer le matériel du cantonnier, est prévu dans la cour de l'ancienne école. Il sera opérationnel courant 1992.

## Etat Civil

**DU 1<sup>ER</sup> MAI 1991 AU 10  
DECEMBRE 1991**

### MARIAGE

• Manuel Joaquim SAMPAIO et Anne-Marie FERREIRA, le 21 Septembre 1991

### DECES

- André COUZELAS, le 12 Septembre, âgé de 62 ans.
- Pierrette PEREIRA, le 1<sup>er</sup> Novembre, âgée de 84 ans.
- François Xavier de TISSEUIL, le 28 Novembre, âgé de 79 ans.

## Manifestation 1991 - 1992

- **22 Décembre à 16 heures** : Noël de la Commune avec toutes les Associations, à la salle des Fêtes.
- **28 Décembre** : Concours de belote organisé par la Société de Chasse et la F.N.A.C.A., à Lissac
- **18 Janvier 1992** : Concours de belote à Brive, organisé par la F.N.A.C.A.
- **Courant Janvier 1992** : Poule au gibier ou Loto organisé par le Foyer Rural et l'Ecole, à Lissac.
- **1<sup>er</sup> Février 1992** : Soirée choucroute organisée par la Société de Chasse.
- **22 Février 1992** : Concours de belote organisé par la Société de Chasse de Lissac et Larche.
- **29 Février 1992** : Concours de belote ( au Soulier) par la F.N.A.C.A.
- **7 Mars 1992** : Repas chevreuil, par la Société de Chasse.
- **28 Mars 1992** : Repas dansant, par la F.N.A.C.A. - Larche - Saint-Cernin.
- **Courant Avril 1992** : Une journée Fête de la Chasse, par la Société de Chasse.
- **21 Juin 1992** : Sortie pedestre par le Foyer Rural.
- **20 Septembre 1992** : Sortie pedestre par le Foyer Rural.
- **25 Octobre 1992** : Repas annuel des Amis de la Belle Epoque.

## Mairie

### Heures d'ouverture :

- de 16 h 30 à 18 h 30 le lundi, mercredi, vendredi
  - de 10 heures à 12 heures le dimanche matin
- Permanence du Maire ou d'un adjoint.

**TEL. : 55.85.33.21**